

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations 20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2024 – Budget EAU

N°20250211-03

Rapporteur : Mme le Maire

Synthèse et exposé des motifs

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT que le compte financier unique doit être voté avant l'affectation des résultats ;

CONSIDERANT que le compte financier unique de la commune de Guillestre du budget eau pour l'exercice 2024 a été arrêté ;

VU les articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°20250211-01 relative à l'adoption du CFU 2024 pour le budget principal et les budgets annexes ;

VU le Budget Primitif et les décisions modificatives du budget Eau de l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 28 janvier 2025 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 13 et 20 janvier 2025.

Le Conseil municipal, après le vote du compte financier unique 2024 du budget de l'eau, constate les résultats budgétaires suivants :

	Résultat de clôture 2023 (hors RAR 2023)	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024 (Hors 001)	Solde des restes à réaliser 2024	Résultat de clôture 2024 (hors RAR)
INVESTISSEMENT	- 161 252.83 €	X	315 504.73 €	68 804.40 €	154 251.90 €
FONCTIONNEMENT	185 333.56 €	185 333.44 €	236 043.88 €	X	236 044.00 €

La section d'investissement (hors RAR) de l'année 2024 présente un excédent de **154 251.90 €**.

La section de fonctionnement de l'année 2024 présente un excédent de **236 043.88 €**.

Le résultat de clôture de la section d'investissement (en tenant compte des RAR) est positif, il n'est donc pas nécessaire de combler un déficit avec un excédent de fonctionnement au compte 1068.

A noter que la différence entre le résultat de clôture 2023 de la présente délibération (185 333.56€) et celui annoncé dans la délibération du 13 février 2024 (185 333.44€) présente un écart de 0.12 centimes dû à une erreur dans la saisie du titre en mars 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 du budget EAU ;
- **PREND ACTE** de la parfaite concordance du Compte financier unique du Comptable Public qui a fait l'objet d'une précédente délibération lors de la présente séance ;
- **DECIDE** que la totalité du résultat de clôture 2024 de la section de fonctionnement à savoir la somme de **236 044.00 €** sera reporté au compte 002 en fonctionnement (excédent de fonctionnement reporté) ;
- **DECIDE** qu'un excédent de **154 251.90 €** sera reporté au compte 001 en investissement (excédent d'exécution reporté).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 13 février 2025

Publié le : 13 février 2025